

ARRÊTÉ DE PROCLAMATION DES RÉSULTATS
Élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne
Scrutins des 27 et 28 mars 2024

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'avis du comité électoral consultatif de l'Université Bordeaux Montaigne en date du 14/12/2023,
Vu l'arrêté électoral du 25/01/2024 portant organisation de l'élection des représentants des personnels et des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 23/02/2024 relatif aux listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 14/03/2024 portant actualisation à la date du 14/03/2024 des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 23/03/2024 portant actualisation à la date du 22/03/2024 des listes électorales afférentes à l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne,
Vu l'arrêté du 25/03/2024 fixant les modalités d'apposition et de levée des scellés sur les urnes pour l'élection des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 27 et 28/03/2024),
Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutin (CA ; CFVU ; CR) relatifs à aux élections des représentants des usagers aux conseils centraux de l'Université Bordeaux Montaigne (scrutins des 27 et 28/03/2024),

PROCLAME

TITRE I - RÉSULTATS RELATIFS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARTICLE 1:

- Nombre de sièges à pourvoir: **6 sièges** (6 titulaires et autant de suppléants)
- Nombre d'électeurs inscrits : 15292
- Nombre de votants : 2494
- Nombre de bulletins blancs : 15
- Nombre de bulletins nuls : 16
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 2463
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 16,31%

ARTICLE 2:

→ *Nombre de sièges à pourvoir: 6 sièges* (6 titulaires et autant de suppléants)

2.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (6).
- QE = 2463/6 = 410,50.



Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche »	158	$158/410,50 = 0,38$	0
Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! »	287	$287/410,50 = 0,70$	0
Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	1163	$1163/410,50 = 2,83$	2
Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême-droite »	855	$855 / 410,50 = 2,08$	2

☞ Il reste 2 sièges à attribuer.

2.2 - Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste nb de voix obtenues par la liste - [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche »	158	$158 - (0 \times 410,50) = 158$	0
Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! »	287	$287 - (0 \times 410,50) = 287$	1
Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	1163	$1163 - (2 \times 410,50) = 342$	1
Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême-droite »	855	$855 - (2 \times 410,50) = 34$	0

→ La liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » et la liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! », qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les deux sièges restants.



2.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste au CA (collège usagers) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche »	0	0	0
Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! »	0	1	1
Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	2	1	3
Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême-droite »	2	0	2
TOTAL			6

ARTICLE 3:

➤ Sont proclamés élus au conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne les usagers suivants:

▪ Pour la liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! » :

Titulaire	Suppléant
Maïa JIMENEZ	Yann OLIVIER

▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » :

Titulaires	Suppléants
Büşra DIRIK	Dorian PIKE
Iban DELAVOIE	Fanny MARTIN
Marion LAFON	Nino SABOYA



• Pour la liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême-droite » :

Titulaires	Suppléants
Pablo LISSA	Paul-Emmanuel CHRISTOPHE
Soizic BRACONNIER	Sarah CAUZIT

TITRE II - RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

ARTICLE 4:

- Nombre de sièges à pourvoir: **16 sièges** (16 titulaires et autant de suppléants)
- Nombre d'électeurs inscrits : 15 292
- Nombre de votants : 2237
- Nombre de bulletins blancs : 8
- Nombre de bulletins nuls : 18
- Nombre total de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 2211
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 14,63%

ARTICLE 5:

→ *Nombre de sièges à pourvoir: 16 sièges* (16 titulaires et autant de suppléants)

5.1 – Attribution des sièges au quotient électoral (QE):

- QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (16).
- QE = 2211 /16 = 138,19

Nom de la liste	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche »	141	141/138,19 = 1,02	1
Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! »	265	265/138,19 = 1,92	1



Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême droite »	758	$758/138,19 = 5,49$	5
Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	1047	$1047/138,19 = 7,58$	7

☞ Il reste 2 sièges à attribuer.

5.2 - Attribution des sièges restants au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste - [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche »	141	$141 - (1 \times 138,19) = 2,81$	0
Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! »	265	$265 - (1 \times 138,19) = 126,81$	1
Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême droite »	758	$758 - (5 \times 138,19) = 67,06$	0
Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	1047	$1047 - (7 \times 138,19) = 79,69$	1

→ La liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! » et la liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! », qui ont le plus fort reste, se voient attribuer les deux sièges restants.

5.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la CFVU (collège usagers) :

Nom de la liste	Nombre de siège(s) obtenu(s) au QE	Nombre de siège(s) obtenu(s) au plus fort reste	Nombre total de siège(s) obtenu(s)
Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche »	1	0	1
Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! »	1	1	2



Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême droite »	5	0	5
Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	7	1	8
TOTAL			16

ARTICLE 6 :

➤ Sont proclamés élus à la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne les usagers suivants :

- Liste « UNI : dites stop à l'extrême gauche » :

Titulaire	Suppléant
Alexandre ETIENNE	Alix DE LONGUEVILLE

- Liste « Le Poing Levé : une organisation pour combattre la précarité et les oppressions dans nos facs ! » :

Titulaires	Suppléants
Jahan LUTZ	Marco PIERRE-ANILLO
Jeanne ROQUES	Salima FOFANA

- Liste « Union Etudiante : pour une fac écolo et solidaire, contre l'extrême droite » :

Titulaires	Suppléants
Yanis JAILLET	Elsa DENUÉL
Louisa BOUHASSOUN	Alessandro ICHAS
Pierrick GISSOU	Moïra TOMASELLO
Rim BELAROUSSI	Ange ABY
Virgile GLORIS	Suzanne DEBO



▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » :

Titulaires	Suppléants
Loane LOUPIT	Ito VENANT-BOUANANI
Andrea FERNANDEZ	Steven KUWODO
Louise SCHALLER	Lou Anne LHERMITTE
Lamine BARRY	Yohan BOUMENDIL
Océane RUIZ	Oryane DAHAN
Emmanuel CADET	Alexandre PROTOPOPOV
Maria AGUERA-GUSMAN	Claudia ESTEVES LEANDRO
Simon PETIT	Mohamed Kamal EHYSSSE

TITRE II - RÉSULTATS RELATIFS À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

ARTICLE 7:

- Nombre de sièges à pourvoir : **4 sièges** (4 titulaires et autant de suppléants)
- Nombre d'électeurs inscrits : 487
- Nombre de votants : 55
- Nombre de bulletin blanc : 1
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés (nb de votants – nb bulletins blancs ou nuls) : 54
- Taux de participation (nb de votants x100/nb d'électeurs inscrits) : 11,29%

ARTICLE 8:

→ *Nombre de sièges à pourvoir* : **4 sièges** (4 titulaires et autant de suppléants)

8.1 - Attribution des sièges au quotient électoral (QE) :

➤ QE = nombre total de suffrages exprimés / nombre de sièges de membres *titulaires* à pourvoir (4).



➤ $QE = 54/4 = 13,50$

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Attribution des siège(s) au QE (nb de voix obtenues par la liste/ QE)	Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste au QE
▪ Liste « Doctorant.es Engagé.es : pour une recherche ouverte à toutes et tous » :	24	$24/13,50 = 1,78$	1
▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	30	$30 / 13,50 = 2,22$	2

☞ Il reste 1 siège à attribuer.

8.2 - Attribution du siège restant au plus fort reste :

Désignation des listes	Nombre de voix obtenues	Calcul du plus fort reste <i>nb de voix obtenues par la liste - [nb de siège(s) obtenu(s) au QE x QE] = reste</i>	Siège(s) obtenu(s) par liste au plus fort reste
▪ Liste « Doctorant.es Engagé.es : pour une recherche ouverte à toutes et tous » :	24	$24 - (1 \times 13,50) = 10,5$	1
▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	30	$30 - (2 \times 13,50) = 3$	0

→ La liste « Doctorant.es Engagé.es : pour une recherche ouverte à toutes et tous » qui a le plus fort reste, se voit attribuer le siège restant.



8.3 - Total de siège(s) attribué(s) par liste à la C.R. (collège usagers) :

Désignation des listes	Nombre de siège(s) obtenu(s)
▪ Liste « Doctorant.es Engagé.es : pour une recherche ouverte à toutes et tous » :	2
▪ Liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! »	2
Total	4

ARTICLE 9 :

➤ Sont proclamés élus à la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Bordeaux Montaigne les usagers suivants:

▪ Pour la liste « Doctorant.es Engagé.es : pour une recherche ouverte à toutes et tous » :

Titulaires	Suppléants
Guillaume ARANCIBIA	Ibia DIAW
Zoé BOSQUET	Clémence FAVRAU

▪ Pour la liste « UNEF-EBM : une université accessible pour des formations de qualité ! » :

Titulaires	Suppléants
Antoine WEIDMANN	Alexandre BARROS
Juliette POCHELU	Claire FABRE

TITRE III - PUBLICATION - EXÉCUTION DU PRÉSENT ARRÊTÉ

ARTICLE 10 :

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage au siège de l'Université Bordeaux Montaigne, domaine universitaire, 33607 Pessac (hall du bâtiment administration) ; sur le site Renaudel (1, rue Jacques Ellul, 33080 Bordeaux) et par voie de mise en ligne sur le site web de l'Université Bordeaux Montaigne.



ARTICLE 11:

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté. Ce dernier sera transmis à Mme la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'academie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Fait à Pessac, le 29/03/2024.

Pour l'Université Bordeaux Montaigne,
Le président,



Lionel LARRÉ.